

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2

Date de convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Lise BONIFAZZI ; Mme Anne-France COLNAT ; M. Philippe FAVRE-MONNET ; Mme Justine KREMER ; M. Pierre MAGRA ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Catherine LÉCUYER ; M. Patrice PIOVAN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Geoffrey FOURNY a donné procuration à M. Sylvain MARTIN ; Mme Annabelle GAUDINOT a donné procuration à Mme Justine KREMER.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 21 mars 2026.

Madame le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 5.3-017/2026 : DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DE CHASSE

Vu le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives à l'organisation de la chasse et aux Associations Communales de Chasse Agréées,

Vu les statuts de l'Association Communale de Chasse Agréées de la Commune,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein de la Commission Communale de Chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De procéder** à la désignation des membres de la Commission Communale de Chasse.

Sont désignés en qualité de représentants de la Commune :

- M. Raymond BECKER, Adjoint au Maire
- M. Pierre MAGRA, Conseiller Municipal
- M. Patrice PIOVAN, Conseiller Municipal

Ces représentants siégeront au sein de la Commission Communale de chasse pour la durée de leur mandat ou jusqu'à la nouvelle désignation.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20260413-2026DEL017-DE
Reçu le 16/04/2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

Madame le Maire est chargée de notifier cette désignation aux instances compétentes, notamment à l'Association Communale de Chasse Agréée.

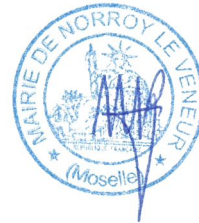
VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 15 avril 2026
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20260413-2026DEL017-DE
Reçu le 16/04/2026

